

du 5 Septembre 1970

portant nomination de Mr Georges OLYMPIO en  
qualité d'Inspecteur par intérim de l'Enseigne-  
ment Primaire de Ouidah.-

-----

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil  
Présidentiel ;
  - VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du  
Gouvernement ;
  - SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture,  
de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr Georges OLYMPIO, Professeur de C.E.G. de 1ère classe, 1er échelon, de retour de stage d'élève Inspecteur à l'Ecole Normale Supérieure de Saint Cloud, est nommé Inspecteur par intérim de l'Enseignement Primaire de Ouidah en remplacement de Mr Célestin DAGBA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1970

par le Conseil Présidentiel

Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

pr Le Ministre de l'Education Nationale, de  
la Culture, de la Jeunesse et des Sports  
absent, le Ministre de l'Information et du  
Tourisme, chargé de l'intérim,

Théophile PAOLETTI

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 4 - Ministres 10 - CS 6 -  
IAA-Gde.Chanc.-DCCT-DN 4 - MEN 6 - HCJS 2 - DGE 8 - HC 2 -  
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - IGF 1 - DGAJL-DEP-Dtion St.6-  
DFP + s/dtions 6 - Etb. 4 - Insp.Pr/Ouidah 2 - IP 12 -  
DI 4-IPN 1 - DSD 1 - Intéressés 2 - JORD.1.-